

Une nouvelle possibilité de



Afin de simplifier les démarches des habitants, la **Ville d'Asnières-sur-Oise** met désormais à disposition le **paiement par carte bancaire via TPE** pour plusieurs prestations.

Cette nouvelle solution concerne notamment les **prestations scolaires et périscolaires** : restauration, garderie, accueil de loisirs, études ainsi que les classes de neige ou de mer.

Le paiement par carte bancaire est également possible pour **l'adhésion et les activités de l'Espace Jeune, l'occupation du domaine public, la location de salles et leurs charges annexes**, ainsi que le **prêt de matériel**.

Cette évolution permet de proposer aux habitants un mode de règlement supplémentaire, **simple, rapide et pratique**, lors de leurs démarches auprès des services municipaux.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi de 9 h à 12 h
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (uniquement sur rendez-vous)